

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 28 avril 2022 clôturant le programme philatélique de l'année 2022 et fixant la deuxième partie du programme philatélique de l'année 2023

NOR : ECOI2137819A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Sur le rapport du président-directeur général du groupe La Poste,
Vu l'arrêté du 15 janvier 2021 clôturant le programme de l'année 2021 et fixant le programme philatélique de l'année 2022 (1^{re} partie) ;
Vu l'arrêté du 26 août 2021 relatif aux programmes philatéliques des années 2021, 2022 et 2023,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le programme philatélique de l'année 2022 est complété et clôturé comme suit :

Histoire :

- 100 ans du Territoire de Belfort.

Art. 2. – L'article 3 de l'arrêté du 26 août 2021 relatif aux programmes philatéliques des années 2021, 2022 et 2023 est modifié comme suit : les mots : « "Patrimoine et Tourisme" : Capitales Européennes : Ljubljana » sont remplacés par les mots : « "Patrimoine et Tourisme" : Capitales Européennes : Bratislava ».

Art. 3. – La deuxième partie du programme philatélique de l'année 2023 est fixée comme suit :

Industrie, Sciences et Techniques :

- Jacques Garnerin et Jeanne Labrosse, parachutistes.
- La lampe Berger.

Environnement et Nature :

- La route Napoléon.

Histoire :

- Blaise Pascal (1623-1662).
- Nelson Mandela (1918-2013).
- Jules Isaac (1877-1963).

Art et Culture :

- Alice Guy (1873-1968).
- Robert Nanteuil (1623-1678).
- Jorge Semprun (1923-2011).

Actualité et Société :

- 96^e congrès de la Fédération Française des Associations Philatéliques (FFAP).
- 75 ans de Pif le Chien.
- Jules Rimet (1873-1956).

Patrimoine et Tourisme :

- Propriété Caillebotte à Yerres (Essonne).
- Eglise Notre-Dame de Fontenay-le-Comte (Vendée).
- Abbaye de Sénanque (Vaucluse).

Art. 4. – Le président-directeur général du groupe La Poste est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 avril 2022.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
T. COURBE